



Journée des postes FONJEP-EAD 2016

Vendredi 29 janvier 2016

FUAJ - Paris

Les Actes

INTRODUCTION	3
PARTIE 1 : LES RAPPORTS D'ACTIVITES 2015 DES ASSOCIATIONS	6
1. PRESENTATION DE LA SYNTHESE DES CONTENUS DES 45 RAPPORTS FONJEP-EAD 2015	6
2. REACTIONS A LA SYNTHESE	8
PARTIE 3 : REFLEXIONS ET DEBATS THEMATIQUES	17
1. L'ORGANISATION DES ECHANGES	17
2. RESTITUTION EN PLENIERE DU CONTENU DES ECHANGES	17
2.1 <i>CONNEXION ENTRE L'EC-SI ET L'EDUCATION FORMELLE</i>	17
2.2 <i>COMMENT TOUCHER LES PUBLICS NON CONCERNES, NON CAPTIFS, NON RECEPTIFS ?</i>	18
2.3 <i>L'USAGE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES EN EAD-SI</i>	18
CONCLUSION	19
1. LES SUITES A CETTE JOURNEE	19
2. APPRECIATION « A CHAUD » DE LA JOURNEE	19
3. CONCLUSION	20

Introduction

Mehdi ACHOUR
Pôle solidarité internationale
FONJEP

Mehdi ACHOUR introduit et salue l'assemblée. Il donne ensuite la parole à Mme HUGUENIN, de l'Agence française de développement (AFD)

Valérie HUGUENIN
Responsable adjointe de la DPO (Division des partenariats avec les ONG)
AFD

En 2008, le MAE a décidé de poursuivre le transfert de certaines de ses responsabilités à l'AFD. L'activité de cofinancement des initiatives ONG a donc été transférée en 2009 à l'AFD. En 2012, le Président de la République a doublé le volume accordé aux initiatives des ONG. Ces crédits s'élevaient en 2015 à 65M €, contre 70M € en 2016.

Deux types de projets animent la Division des partenariats avec les ONG (DPO). Cette dernière soutient des projets dont l'action se situe au Sud (80 % des financements environ) et des projets d'éducation au développement et de structuration des milieux associatifs, projets d'intérêt général (20 % des financements environ).

L'éducation au développement reste une thématique très importante au sein de la DPO. Des campagnes de sensibilisation grand public et des dispositifs plus pédagogiques de sensibilisation (publics étudiants, scolaires) sont ainsi financés.

En 2015, sur les 65M € de budget, les projets d'intérêt général (éducation au développement et structuration des milieux associatifs) ont représenté 8M € d'engagement, soit 13 % de l'enveloppe globale. Sur trois ans, la cible des 20 % d'engagement de l'enveloppe sur les projets d'intérêt général a été atteinte. Six projets d'éducation au développement ont été financés en 2015, pour un peu plus de 3M €.

Exemples de projets d'éducation au développement financés :

- Semaine de la solidarité internationale (CRID) ;
- Campagne alimentaire du CFSI ;
- Projet de la fédération Artisans du monde, etc.

Il s'agit souvent de projets récurrents, qui s'inscrivent dans la durée et se renouvellent régulièrement. Cela n'empêche pas l'avènement, chaque année, de nouveaux projets.

La DPO ne peut pas financer les petites actions d'éducation au développement. Elle finance en effet plutôt des projets d'envergure nationale. La moyenne des cofinancements accordés, en 2015, s'établit à environ 200 000 €.

En revanche, la DPO appuie des initiatives plus locales à travers le dispositif des postes FONJEP. Si, au départ, en 1990, une vingtaine de postes étaient financés, ils sont au nombre de 45 aujourd'hui. Ce dispositif très souple, complémentaire des autres projets d'éducation au développement, permet d'avoir un contact avec des structures plus locales, de dialoguer avec

les associations, d'identifier des façons de faire innovantes, originales. Ce dispositif est donc primordial : nous remercions d'ailleurs le FONJEP pour son travail dans le cadre de ce dispositif.

Le dispositif FONJEP n'est pas seulement un dispositif de financement ; il s'agit aussi d'un réseau d'échanges d'expériences, de capitalisation et de mutualisation. Ces moments de rencontres permettent non seulement d'échanger des expériences mais aussi de mettre en place une sorte d'observatoire des pratiques. La DPO cerne mieux quelles difficultés sont rencontrées sur les territoires par les acteurs. Le retour qui sera fait ce jour permettra de questionner à nouveau les manières de faire, le dialogue avec les associations et la réflexion concernant l'éducation au développement.

Depuis quelque temps, l'éducation au développement revêt une importance particulière, du fait du contexte français, européen et international. Elle porte depuis l'origine les valeurs de citoyenneté mondiale, de solidarité, de cohésion sociale. On voit à quel point ces valeurs ont un sens plus aigu depuis un an. L'éducation au développement a un rôle éminemment important à jouer par rapport à ces problématiques. En ce sens, l'AFD va annoncer, avec Coopération-Sud, la mise en place d'un groupe de travail pour réfléchir avec les acteurs (ministères, associations, collectivités locales, etc.) à la façon dont peut se déployer sur le territoire l'éducation au développement.

Jean-Jacques Beaussou

Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International (MAEDI)

L'éducation au développement n'est pas une éducation à caractère économique ou technique, surtout dans la période actuelle marquée par une globalisation parfois destructrice. Dans ce contexte, l'éducation au développement est un sujet fondamental au niveau local, national et en termes de relations avec la société civile internationale. L'éducation au développement permet de mieux comprendre les phénomènes d'homogénéisation et de différenciation existant à l'échelle du monde. Elle aide également à comprendre où l'on est, vers quoi l'on peut aller et vers quoi il faut éviter d'aller. Il s'agit d'un exercice d'apprentissage et de réflexion sur le développement en général.

La réalité a sauté au visage du pays ces derniers mois, via les divers phénomènes d'affrontement. Cela a ravivé les sentiments de peur, de rejet, etc. On voit donc combien il est important de réfléchir ensemble sur le thème de la citoyenneté, de l'action solidaire pour maîtriser le destin, en tant que citoyens. Les Etats ont leur rôle à jouer, comme les puissances économiques. Mais l'avenir sera meilleur si les sociétés civiles jouent également leur rôle dans cette réflexion. Les superstructures ne sont pas suffisantes. L'appropriation par la société civile est ainsi essentielle.

Dans ce contexte-là, l'éducation au développement et à la solidarité internationale est essentielle pour véhiculer les messages d'espoir. On ne peut donc que se réjouir de l'existence du FONJEP-EAD et du soutien qui lui est apporté. Ce soutien doit être réaffirmé, maintenu, voire accentué.

Certaines étapes ont été franchies en 2015, notamment celle de la COP21. Au-delà des négociations, la mobilisation de la société civile, de la communauté scientifique et des collectivités territoriales a été très importante sur le sujet. Cette mobilisation ne portera ses fruits que si elle est capable de mettre en œuvre les différentes formes d'adaptation au changement climatique et de maîtrise des émissions de gaz à effet de serre. Cela ne sera

possible que si l'ensemble de la société civile internationale se mobilise autour de ces enjeux et les comprend. Le capital que représentent l'atmosphère de la planète est commun à tous.

Au cours de l'année 2015, s'est déployé le débat citoyen planétaire, qui a vu se réunir les sociétés civiles dans de nombreux pays pour parler du climat et de ce qu'il implique dans la vie quotidienne. Il est remarquable qu'un tel débat ait eu lieu à l'échelle planétaire, entre les citoyens et les associations. Les conclusions ont été les mêmes dans le monde entier, que l'on soit croyant ou athée, riche ou pauvre. Globalement, les citoyens du monde ont eu à peu près les mêmes réactions et les mêmes souhaits. Cette prise de conscience constitue un capital sur lequel doit se baser l'éducation au développement.

Le 25 septembre 2015, les objectifs du développement durable ont été adoptés à New-York. Nous sommes sortis de la logique Nord-Sud pour adopter la logique de développement universel, qui concerne tout le monde. Elle implique une mobilisation sans précédent : les sociétés civiles, les régions, tous les acteurs y prennent part. Cela invite à une réflexion sur la coalition des acteurs, le but étant de s'associer pour trouver des solutions et aboutir en 2030 à un monde dans lequel la pauvreté et la pollution auront reculé de manière spectaculaire. Cela passe par un développement de la conscience citoyenne. L'éducation au développement ne se réduit pas à la subvention de 7 500 € par poste Fonjep. Ce levier, même s'il est faible, reste essentiel, d'autant plus qu'il s'adresse aux jeunes, qui sont déjà en train de se mobiliser pour leur avenir.

Mehdi ACHOUR
Pôle solidarité internationale
FONJEP

La solidarité internationale bénéficie aujourd'hui d'un fort soutien de l'Etat, comme l'a rappelé Mme Huguenin. Ce soutien est significatif dans un contexte de plus en plus complexe sur le plan national, particulièrement avec la baisse des financements des collectivités territoriales, mais également au niveau international, de nombreux pays étant aujourd'hui touchés par des incidents sécuritaires.

En ce sens, le FONJEP tient à insister sur la sensibilisation et la communication à destination des différents acteurs participant à ce dispositif. Il est important d'animer le réseau des postes FONJEP-EAD et de permettre à tous de travailler ensemble. Par ailleurs, d'autres dispositifs existent, comme le volontariat de solidarité internationale, les chantiers jeunes JSI et VVV/SI, permettant des échanges entre groupes de jeunes de différents pays. Récemment nous avons travaillé sur ces dispositifs, avec les associations, pour mieux les adapter aux réalités du terrain. En ce sens, nos échanges d'aujourd'hui contribuent à notre réflexion et à notre action. En effet, tous les acteurs de la solidarité internationale sont confrontés aux mêmes problèmes : la sensibilisation des publics non convaincus, le développement de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, la mise en commun des ressources et les partenariats pour renforcer l'action des associations.

Notre volonté est donc de pouvoir utiliser toutes les réflexions menées ce jour, la richesse de nos échanges, pour développer l'action du FONJEP envers l'ensemble des acteurs, développer une meilleure animation de réseau et permettre un dialogue renouvelé, notamment entre les acteurs des postes FONJEP-EAD.

Franck SIGNORET
Consultant COTA

Il rappelle le programme de la journée ([annexe 1](#)) ainsi que les objectifs :

- Objectif général : Par des échanges entre pairs, favoriser le partage et l'amélioration des pratiques dans le domaine de l'EAD-SI.
- Objectifs spécifiques : 1/ Informer les postes Fonjep-EAD de l'actualité nationale, européenne et internationale en matière d'EAD-SI. 2/ Par l'échange et le débat, favoriser l'évolution des pratiques en matière d'EAD-SI à la lueur de ce qu'il ressort des rapports d'activités 2015 et des enjeux du moment (l'usage du numérique, la nécessité de toucher un public plus large et "non-convaincu" et l'articulation entre l'EAD-SI et l'éducation formelle. 3/ De façon transversale, favoriser la transversalité et l'apprentissage entre pairs.

Partie 1 : les rapports d'activités 2015 des associations

1. Présentation de la synthèse des contenus des 45 rapports Fonjep-EAD 2015

Franck SIGNORET
Consultant
COTA

Le Cota est une organisation belge basée à Bruxelles qui bénéficie de subventions pour mener des programmes d'accompagnement de la société civile. Cependant, cette intervention se fait dans le cadre d'une consultance pour le FONJEP pour l'animation de la journée et la synthèse des 45 rapports produits par les associations ([annexe 2](#)).

La matinée sera consacrée au débat sur la synthèse des rapports. Trois thématiques différentes seront abordées dans l'après-midi :

- Comment toucher des publics non convaincus ?
- Le lien entre l'éducation formelle et l'éducation informelle.
- L'usage du numérique dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale.

Les différents intervenants de la matinée sont Educasol, le ministère de la Jeunesse, le ministère de l'Agriculture, l'AFD et France Volontaires.

Quatre points ont été retenus dans l'étude des 45 rapports :

- La nature de la « redevabilité » émanant de ces rapports, du point de vue quantitatif et du point de vue de l'apprentissage (étude du contexte à différents niveaux, appréciation de l'effet des actions etc.) ;
- Le positionnement des postes subventionnés dans les organisations, à la fois hiérarchique et fonctionnel, dépendamment de la taille et de la gouvernance de l'organisation ;
- Les thématiques développées, outils, méthodes et stratégies adoptées, publics cibles touchés. Il est donc question ici du contenu et des méthodes ;
- Les difficultés rencontrées.

Le premier enseignement tiré de cette analyse est le suivant : les postes réalisent et développent de nombreuses actions, et cela en multi-acteurs, en partenariats. Cela représente une force importante qu'il convient de souligner.

Concernant l'enseignement et l'apprentissage, il reste difficile d'établir des généralités. Les éléments de « redevabilité » restent très quantitatifs, très ponctuels. En ce sens, les rapports ne sont pas vraiment des rapports tournés vers l'apprentissage. Les associations tentent de dire en quoi tel événement du contexte local ou national a influencé positivement ou négativement les démarches mais la réflexion ne va souvent pas à son terme. La réforme territoriale en France a un gros impact sur les actions, mais ce dernier reste difficile à préciser. La « redevabilité » est donc très quantitative, très administrative.

Il y a une interrogation sur ce que l'AFD fait des éléments quantitatifs fournis dans ces rapports et sur ce que les associations tirent de ces rapports en termes d'apprentissage en interne. Il serait intéressant également que les associations s'interrogent sur l'élaboration de ces rapports et si le timing de leur rédaction leur correspond.

Des travaux sont menés par Educasol sur la mesure de l'impact, sur l'évaluation externe. Certaines associations affirment qu'elles ne sont pas capables de mesurer l'impact et de développer des mécanismes ou dispositifs d'appréciation de l'impact. Dans de nombreux rapports, la distinction entre le résultat, l'effet et l'impact n'est pas claire. Les éléments quantitatifs avancés par certaines associations ne sont en effet pas à relier aux impacts. Il convient donc de voir, à travers les échanges, ce que les associations peuvent apprécier en termes d'impacts, et à quelles conditions.

Autre élément qui ressort des rapports, la pression sur les résultats. Il apparaît qu'il faut à tout prix montrer quel impact l'action menée a sur le territoire. Cela engendre donc une pression sur les résultats à court terme, voire sur le livrable. L'activité prédomine ici, et les temps réflexifs sont de plus en plus réduits.

Il y a des problèmes, rencontrés par de nombreuses associations, liés aux ressources humaines et aux capacités financières, qui soulignent que le temps d'apprentissage n'est pas financé. Ceci rend la production du rapport très délicate, car la majeure partie du temps donné est passée à mettre en œuvre les actions. Le temps d'apprentissage et de réflexion est donc très réduit ou n'existe pas. Ces rapports sont souvent produits par une seule personne et sur un temps très court. Et cela à cause des pressions diverses subies par les associations.

Il apparaît, à la lecture de ces rapports, que l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale favorise la mise en place de dynamiques territoriales, animées par plusieurs types d'acteurs. Cependant, deux acteurs restent absents de ce phénomène observé : le secteur privé marchand, quasiment inexistant – et certains rapports montrent les difficultés à dialoguer avec ce secteur-là – et le monde de la recherche. Les relations avec les services déconcentrés de l'État, avec les collectivités territoriales, les réseaux régionaux et locaux apparaissent en revanche pleinement dans les rapports.

L'éducation à la citoyenneté est de plus en plus abordée via des thématiques techniques : gestion des déchets, énergie, eau. Les associations semblent donc de plus en plus s'orienter vers l'intégration à des réseaux thématiques locaux (énergie, développement durable, etc.).

Ces rapports montrent que le public jeune est prioritaire (du primaire à l'université). Les canaux de liaison et de communication sont à la fois formels (école, lycée, université), mais aussi informels (centres sociaux, centres commerciaux, dans les cités au pied des tours). Cela soulève le point concernant les relations avec l'Education nationale, qui restent difficiles. Si des initiatives sont prises, c'est parce qu'un recteur est sensible à cette thématique, ou un enseignant, ou un chef d'établissement. Mais ce n'est pas l'Education nationale qui est ouverte à cette thématique et à la collaboration avec le monde associatif.

Enfin, mis à part quelques activités innovantes, il apparaît que les activités développées restent globalement « classiques » : formations, sensibilisations, interventions dans les écoles, etc. Cela pose la question du public qui ne fait pas partie de ces espaces : une frange de la jeunesse n'évolue pas dans ces espaces. Il faut donc se demander comment l'on peut toucher cette frange de la jeunesse. Et par ailleurs, la jeunesse touchée actuellement par les actions des associations n'est-elle déjà pas consciente et déjà sensibilisée à ces thématiques-là ?

Les associations sont invitées à faire part de leurs retours d'expériences, de leur quotidien, des difficultés qu'elles rencontrent. Est-ce que ces rapports d'activité ont représenté un acte d'apprentissage ? Comment avez-vous vécu l'élaboration et la rédaction de ces rapports ?

2. Réactions à la synthèse

Pierre-Yves TONDEUR
Terres en Mêlées

C'est la première fois que l'association est soumise à ce rapport. Cela a été l'occasion de faire une synthèse de l'ensemble des actions menées sur le territoire ainsi que de mener une analyse plus précise et de recentrer les actions.

Vincent PRADIER
Etudiants et Développement

Ce rapport fait partie de la vingtaine de rapports que l'association doit produire chaque année. Il est dommage qu'il ne soit pas construit de manière à ce que l'on puisse rendre les choses intéressantes, au-delà des aspects quantitatifs. Il serait intéressant d'insister sur le sujet de l'apprentissage.

Ousmane SYLL
CERCOOP Franche-Comté

Le rapport d'activité général à notre organisation permet d'aller plus loin que le rapport spécifique pour le Fonjep, qui représente plutôt une extraction partielle du rapport d'activité. Par ailleurs, la période de production du rapport est une période chargée. Le rapport est donc élaboré, mais les associations n'ont pas trop de temps pour l'améliorer ou l'approfondir.

Anita MADAVANE
RADSI

En fin d'année, de nombreuses actions peuvent éventuellement entrer dans le cadre des postes FONJEP financés, mais cela ne peut pas apparaître dans les rapports, notamment à cause du

délai de rendu. Cela ne permet donc pas d'avoir du recul par rapport à ce qui est mis en place : on en revient à la question de la mutualisation des rapports d'activité, mais ce n'est pas évident parce que l'angle demandé par les différents bailleurs n'est pas toujours le même.

La question de l'apprentissage est posée lorsque le bilan du triennal est réalisé, ce qu'il est impossible dans le cadre d'un bilan annuel. Elle évoque donc la complémentarité entre le bilan annuel et le triennal.

Anne KABORE
Educasol

Ces rapports ont une réelle utilité : l'évaluation des dispositifs des postes FONJEP a eu lieu en 2014, elle a montré que le bilan annuel demandé par l'AFD est devenu, pour certaines structures, un outil de réflexion menant parfois à des actions. Ces rapports servent bien à quelque chose, y compris pour les associations qui les réalisent. Mais il est à noter que ces dernières regrettent la sous-exploitation des bilans. L'enjeu ici porte sur la capitalisation de ces bilans. Il est dommage que nous n'ayons pas eu de contact direct avec ces rapports, qui permettent tout de même de savoir concrètement ce qui se fait.

Educasol a pour projet de mettre en place un Observatoire des pratiques. Un travail sera donc déployé, en collaboration avec France Volontaire afin de mener une réflexion commune sur la valorisation de ces supports, notamment en convoquant la notion d'apprentissage. Pour avancer sur ces sujets, il faut que des temps de travail soient organisés entre les journées FONJEP.

Quelle définition peut-on donner de la redevabilité sachant que l'on peut aussi parler de « redevabilité » envers les financeurs, les citoyens, les parties prenantes des actions.

L'apprentissage pose aussi question. Il convient de réfléchir à une approche évaluative en fonction du sens des actions menées. On interroge les contextes dans lesquels se déroulent les actions, mais aussi les processus de changement mis en œuvre dans les programmes. Il faut aussi savoir comment se fait l'apprentissage et comment on passe de la dimension individuelle à la dimension collective. Ces diverses conditions doivent être définies communément afin de faciliter l'apprentissage.

Pour aborder la notion d'impact, il faut s'en donner les moyens. Distinguer le résultat des effets et des impacts est possible. Il faut donc se donner le temps de mieux définir ce que l'on entend par « résultats ». L'impact est aussi lié à la vision synthétique de l'ensemble des effets d'une action au regard des changements attendus. Les acteurs doivent être en capacité de définir clairement les changements attendus lorsque des actions sont déployées. A partir de là, il sera plus facile de voir si les effets des actions entrent dans le champ des changements attendus.

Educasol propose, avec le F3E, la formation « Concevoir et piloter une évaluation » qui a pour objectif de croiser ces réflexions et d'avancer sur une méthodologie commune. Il convient, selon elle, de travailler à une co-construction autour de la capitalisation de ces rapports.

Philippe CABIN
AFD

Responsable à l'AFD des actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, M. CABIN rappelle que la fonction première de ces rapports est une fonction de « redevabilité » (un retour quant à l'utilisation de l'argent public). Il s'agit bien de faire un retour sur les actions mises en œuvre. Il s'agit aussi d'informer sur les actions mises en place.

La fonction d'apprentissage s'exerce déjà ce jour, via les débats qui vont avoir lieu au sujet de ces rapports ou à partir de ces rapports. Il s'agit évidemment de voir comment capitaliser sur ce travail.

Certes la structure du rapport n'induit pas de logiques d'apprentissage. Ces rapports restent ainsi très factuels. Mais cela n'empêche pas de proposer des mesures qualitatives pour autant. Une discussion collective doit être menée, dans les six mois à venir, afin que la structure de ces rapports soit plus pertinente en termes d'apprentissage, tout en conservant l'objectif de « redevabilité », qui reste essentiel.

Il apparaît également important de repenser le lien entre les rapports annuels et finaux, afin que la réflexion/capitalisation ne soit pas reléguée en fin du rapport triennal.

Florian COUTAL
Délégation pour les relations avec la société civile, MAEDI

Il est tout à fait possible de décaler la date de rendu du rapport, s'il apparaît qu'une date convient mieux à ce travail de réflexion collective.

Franck SIGNORET
Consultant COTA

Les participants peuvent s'investir dans l'élaboration d'une nouvelle trame pour le rapport. Par ailleurs, merci aux associations d'indiquer si elles donnent leur accord pour que leurs rapports circulent et alimentent Educasol et l'Observatoire. Enfin, il est possible de rediscuter la date de rendu de ces rapports.

Mathieu CHAVENEAU
KURIOZ

La question de déplacer la date a déjà été posée il y a deux ans : le rapport devait auparavant être remis au mois de janvier, ce qui était préférable.

Théo YONGA
TET-LLA

Il indique avoir mis en place une fiche bilan après chaque action menée par son association. Il demande si l'on ne pourrait pas envisager une autre forme de « reporting » d'activité, ne passant pas forcément par l'écrit. Il travaille par exemple actuellement sur une méthode audiovisuelle. Peut-être que les formats écrits doivent insister sur le quantitatif, tandis que d'autres formats pourraient approfondir d'autres réflexions plus qualitatives.

Il note par ailleurs qu'il renâcle à rédiger ce genre de rapport car il se demande à quoi cela sert et si ces rapports sont lus. Enfin, il insiste sur le fait que le milieu associatif n'est pas encore habitué aux pratiques d'évaluation. Se posent donc les questions de la formation, de l'appropriation de certaines notions, etc.

Franck SIGNORET
Consultant COTA

Il estime intéressant que ceux qui souhaitent faire évoluer les choses se manifestent ce jour afin de les mettre en lien avec Educasol et l'AFD pour engager un dialogue et faire des propositions concernant l'esprit du rapport.

Anita MADAVANE
RADSI

La question de l'évaluation n'est pas dans l'ADN des associations. Il faut aussi prendre en compte la complexité des champs d'intervention des associations. Il convient donc de donner ce temps aux associations pour apprécier la complexité.

Pauline CASALEGNO
GRDR

Elle estime pour sa part que le secteur associatif a déjà cette culture de l'évaluation et cette aptitude à rendre des comptes même s'il convient certainement de revoir les outils et les méthodes pour évaluer.

Franck SIGNORET
Consultant COTA

Franck SIGNORET estime que ces questions méthodologiques ne se résoudront pas ce jour. Mais les personnes qui s'intéressent à ce sujet peuvent peut-être déjà se manifester aujourd'hui.

Il propose d'aborder la deuxième thématique, relative à la territorialisation des actions, qui pose la question de l'articulation entre les politiques publiques, développées par l'État et les collectivités, et l'action associative. Si cela fonctionne bien dans certains cas (dans le domaine de la jeunesse par exemple), cela reste délicat dans d'autres cas. Il invite les associations à donner des exemples de travail mené dans les régions en lien avec les services déconcentrés de l'État, ou des exemples de difficultés éprouvées au quotidien. Il invite également les intervenants des ministères à exposer la perception de l'État sur ce sujet.

Ousmane SYLL
CERCOOP

Le Conseil départemental, dans le cadre de sa politique « planète solidaire » initiée en 2010, souhaitait qu'une dimension citoyenne et d'éducation au développement durable soit intégrée. Le département s'est alors rapproché du CERCOOP pour qu'un travail soit mené en tandem entre une classe ou un groupe d'élèves et une association. On est donc ici dans le cadre d'une politique publique globale associant pouvoirs publics et associations. Chacun des acteurs conserve néanmoins une liberté d'action. Selon lui, il existe des politiques publiques, et dans

le cadre de celles-ci, chaque partie-prenante a un rôle à jouer, dans une certaine complémentarité pour plus d'efficacité et de cohérence.

Djilali KABECHE
AMSED

Son association tente pour sa part de travailler avec la coopération décentralisée, notamment avec la ville de Strasbourg qui est jumelée avec Oran et Fez par exemple. Ainsi, prochainement, 10 jeunes seront envoyés en service volontaire court terme à Fez et mèneront des actions destinées aux enfants de la rue. L'articulation avec la ville de Strasbourg a deux plus-values : la mise en réseau et le soutien financier dans le cadre de la dissémination des résultats (les jeunes au retour vont faire la tournée des quartiers difficile de Strasbourg). Il parle d'une relation gagnant/gagnant.

Pauline CASALEGNO
GRDR

Dans le territoire du Nord-Pas-de-Calais, où son association évolue, tout dépend des interlocuteurs et des personnes avec lesquelles on travaille. La bonne articulation va donc dépendre de la qualité des relations interpersonnelles et de la vision que le technicien de la collectivité (interlocuteur) va avoir du projet associatif et de la personne qui est face à elle. Ce sont des blocages qui peuvent expliquer que nous avons moins de liens avec la coopération décentralisée. Par contre, il est possible, lors de divers ateliers collectifs, de travailler les articulations avec les collectivités et cela marche assez bien.

Pour ce qui est de l'Etat, la barrière de l'agrément est assez forte, notamment dans le champ de l'Education nationale. Les services déconcentrés ne lui semblent pas non plus très disponibles ni très réactifs. Elle trouve plus compliqué de travailler avec les services de l'Etat qu'avec les collectivités, surtout lorsque l'on n'est pas une association qui a pignon sur rue.

Théo YONGA
TET-LLA

A ses yeux, la question du cloisonnement des politiques publiques et, plus spécifiquement des différents appels à projet doit être soulevée, par exemple sur la question des migrants qui est un sujet par essence transversal. En effet, lorsque l'on souhaite traiter des sujets transversaux comme les migrations et que l'on souhaite développer des actions dans les pays d'origine des migrants mais aussi sur nos territoires, on se heurte au cloisonnement des services et des guichets. Généralement, lorsque l'on monte un projet, on ne dépend que d'un seul service, ce qu'il déplore.

Benjamin LEGER
Bourgogne Coopération

La question de la mise en réseau est fondamentale. Pour les associations, il s'agit de se positionner en cohérence avec les politiques publiques, mais aussi de travailler sur la dimension de co-conception des politiques publiques. Les espaces multi-acteurs doivent être créés et encouragés (il y en a assez peu actuellement), d'autant plus que cela est activement soutenu par le ministère des Affaires Etrangères.

Synthèse

Franck SIGNORET **Consultant COTA**

Franck SIGNORET note que des échanges, il ressort que l'éducation à la citoyenneté est une activité très transversale et que les politiques publiques restent très cloisonnées. Il convient de s'interroger sur l'articulation de tout cela, alors que les modes de fonctionnement sont différents. Par ailleurs, il faut encourager la co-conception des politiques publiques afin de limiter la formulation de lignes directrices vécues comme des injonctions. Enfin, une troisième question a été soulevée, celle relative à l'accessibilité des services de l'État et à leur intérêt à dialoguer sur ce sujet de l'éducation à la citoyenneté.

Sylvie TELLIER **Ministère de la Jeunesse et des Sports**

Elle évoque le réseau du ministère sur le terrain qui travaille sur différents champs : action socio-éducative, mobilité européenne et internationale, etc. Sur tous ces domaines, la volonté du ministère est de travailler avec le secteur associatif. Le ministère bénéficie d'un réseau sur le terrain (services déconcentrés) qui doit travailler avec le tissu associatif.

La jeunesse a été identifiée comme une priorité du quinquennat. Dans ce cadre-là, un plan pour la jeunesse a été mis en place à partir de 2013, avec les représentants des milieux associatifs, pour travailler sur les sujets essentiels pour les jeunes. Différents chantiers ont été lancés, différentes mesures ont été prises. Le chantier relatif à la mobilité européenne et internationale montre que la mobilité est bénéfique aux jeunes (curiosité, ouverture d'esprit, développement des valeurs de citoyenneté, etc.). Cette mobilité bénéficie aussi par la suite aux territoires, cela irrigue tout l'environnement du jeune concerné. Afin que les jeunes les plus éloignés de cette mobilité soient touchés, des actions ont été mises en place en partenariat.

Les écueils de la mobilité ont été identifiés : multiplicité des dispositifs et des programmes existants. Les jeunes ont des difficultés à voir claire dans la multitude de ces offres et comment l'intégrer dans leur parcours. A partir de 2013, un travail a été mené sur la coordination des acteurs et sur la communication vis-à-vis des jeunes et des acteurs de la jeunesse. Au niveau national, la démarche partenariale se décline par un Comité permanent de la mobilité européenne et internationale des jeunes qui rassemble les différents acteurs concernés : ministères, collectivités territoriales, jeunes, bénéficiaires des mobilités et gestionnaires de programmes de mobilité. Les travaux menés ont permis de faire émerger des synergies entre les acteurs de l'éducation formelle, de l'éducation informelle. Tous les acteurs ont travaillé pendant trois ans sur différents sujets (formation, accompagnement).

Une des actions concrètes récente est la mise en place d'un portail de la mobilité à l'automne 2015 : Découvrir le monde. L'idée est d'agrèger dans un même lieu les différentes propositions de mobilité existantes et de permettre aux jeunes d'entrer ses souhaits de mobilité. Suite à cette entrée, un premier niveau d'information est proposé au jeune. L'idée est de développer ce chantier de mobilité européenne et internationale sur le territoire. Ont ainsi été installés ou vont être installés les Comités régionaux de mobilité européenne et internationale, coprésidés par l'État et les collectivités territoriales, rassemblant les acteurs et associations. L'idée est de mettre à disposition des jeunes au niveau régional des outils sur les sujets de la mobilité, cela via l'appui de plates-formes au niveau régional. Le but étant

d'enrichir ce portail avec des actualités, des expériences, etc. Cette action est le fruit d'un travail de co-construction et toutes les associations sont invitées à nourrir ce portail.

Ghislain DE MUYNCK

Liane coopération

Ghislain DE MUYNCK confirme que parfois, les liens des associations avec l'éducation formelle, l'Education nationale, dépendent souvent des personnes. En Nord-Pas-de-Calais, la question du lien entre le COREMOB et la région se pose : la plate-forme ne parvient pas à tisser de lien avec l'Éducation nationale, alors que cette dernière copréside le COREMOB.

Sylvie TELLIER

Ministère de la Jeunesse et des Sports

Elle estime que cela dépend des régions et reconnaît qu'il est parfois difficile de tisser ces liens.

Florian COUTAL

Délégation pour les relations avec la société civile, MAEDI

Florian COUTAL indique que le MAEDI souhaite développer ce lien avec l'Education formelle. Il reconnaît la difficulté à rassembler tous les acteurs autour de la table. Le réseau européen d'éducation au développement (GENE) nous a permis de voir que dans certains pays, comme la Finlande et la Norvège, le lien entre l'Education nationale et l'éducation à la citoyenneté se fait. Il ajoute que sur les territoires régionaux, les associations ont un rôle de lien entre les acteurs. La logique projet peut également permettre de créer du lien avec l'Éducation nationale.

Anita MADAVANE

RADSI

Anita MADAVAN souligne que la mobilisation des jeunes éloignés de ces champs-là soulève aussi la question de l'accompagnement. Plus on va sur les jeunes éloignés de la mobilité, plus le volet accompagnement de ces jeunes devrait être développé et dense. Elle s'interroge donc sur la manière dont il faut le prendre en compte et le financer.

Il faut également se poser la question de savoir comment cette expérience de mobilité peut devenir un engagement citoyen. Par quel travail en amont et en aval peut-on faire ce lien. Elle donne comme exemple le réseau « Jeunesse et Solidarité », développé au sein du RADSI, qui travaille en 2016 sur l'impact territorial des projets de jeunes, avec l'appui de France Volontaire. Il faut déterminer comment on objective cet impact sur le territoire. Elle souligne également que les associations intervenant sur ce type d'expérience sont quasiment bénévoles.

Pauline CASALEGNO

GRDR

Pauline CASALEGNO remarque qu'il y a de moins en moins de place pour l'innovation au niveau des associations, notamment à cause de la notion de « redevabilité ». Le droit à l'échec n'existe pas. Les collectivités donnent ainsi le sentiment de ne pas attendre autre chose des associations que de mettre en place leur politique sans marge de liberté, ni sans possibilité

d'innover. Les collectivités ne s'appuient pas sur l'esprit d'initiative des associations pour tenter des choses nouvelles. Les associations sont surtout des opérateurs.

Gaël CLABECQ
CAP COOPERATION

Gaël CLABECQ évoque une possible dichotomie entre la logique projet, très limitée et ponctuelle, et les objectifs de changement social, qui sont plus sur le long terme. Pour dépasser cela, il serait effectivement intéressant d'approfondir les logiques de co-construction des politiques publiques et de décloisonnement des services.

Djilali KABECHE
AMSED

Il s'interroge sur la pérennité des plates-formes régionales et sur l'avenir des COREMOB car ce sont actuellement des plateformes de 2 ans. De même, comment va évoluer l'architecture des COREMOB en fonction de la nouvelle carte territoriale.

Sylvie TELLIER
Ministère de la Jeunesse et des Sports

Sylvie TELLIER rappelle que la réforme territoriale s'annonçant, certaines régions ont préféré ne pas installer les COREMOB immédiatement. Chaque région a donc ici une situation particulière et l'architecture des COREMOB tiendra compte des caractéristiques de chacune des régions. Elle note que ces actions ont été mises en place sur la durée et évoque une pérennisation de ce type d'action, d'une manière ou d'une autre.

Florian COUTAL
Délégation pour les relations avec la société civile, MAEDI

Florian COUTAL revient sur le fait qu'il faut permettre aux acteurs d'exprimer tout leur esprit d'initiative via leurs projets. Le MAEDI est en faveur de cela et a ainsi lancé un appel à projet en 2015, dans le cadre de l'année européenne pour le développement. Au total, 104 dossiers ont été déposés. Or, et même si les projets étaient intéressants, nombreux ont été les acteurs qui ont proposé de prolonger ou de relancer des projets déjà financés par les conseils régionaux, l'État ou l'AFD. Ainsi, certains acteurs n'ont pas joué le jeu de l'innovation alors qu'ils en avaient totalement la possibilité.

François GROLIER
France Volontaire

François GROLIER indique que France Volontaire travaille actuellement sur le thème de la capitalisation afin de déterminer de quelle manière une expérience individuelle peut être accompagnée et analysée (par les formateurs, les chargés de suivi), pour ensuite être intégrée dans une démarche de Volontariat de Solidarité Internationale. Il convient à ses yeux de travailler sur le lien entre les différentes familles et projets.

Par ailleurs, sur le sujet des publics jeunes peu sensibilisés, France Volontaire travaille actuellement avec l'Union nationale des missions locales qui propose des missions de service civique à l'international auprès de personnes qui ont plus de difficultés d'accès à la mobilité.

Il estime que la question de la jeunesse non-convaincue, peu sensibilisée, peu captée, doit être pensée de manière plus large.

Maryline LOQUET

Chargée de mission

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt – Direction générale de l'enseignement et de la recherche.

Maryline LOQUET attire l'attention des participants sur le rapport d'inspection réalisé sur le thème de l'engagement des jeunes à l'international. L'ambition ici est de former des professionnels qui deviennent citoyens du monde de demain.

Elle souligne que la question de l'articulation entre le monde associatif et l'enseignement agricole est historique. Dès les années 1965, l'éducation socioculturelle était privilégiée dans chaque établissement agricole (animateurs, associations sportives et culturelles, etc.) et les interconnexions avec le tissu associatif étaient établies. Elle relève notamment l'existence d'associations regroupant des lycéens, des stagiaires, des apprentis et étudiants, ce qui permet une mixité et un mélange au sein des établissements. Les internats dans les établissements d'enseignement permettent également aux jeunes de disposer de plages horaires nombreuses en dehors du cadre formel, ce qui permet de travailler dans le cadre de divers projets (Semaine de la solidarité internationale, etc.).

L'Education à la citoyenneté est d'autant plus importante que l'enseignement agricole a un volet d'animation de territoire. Le choix de l'éducation socioculturelle consiste par exemple à faire venir en résidence des artistes, des associations, pour justement sensibiliser sur un sujet particulier.

La coopération internationale fait partie des cinq missions de l'enseignement agricole. Elle évoque ici l'existence du programme GLEN, porté au niveau français par l'enseignement agricole, et par 10 autres associations européennes. L'idée de ce programme est de proposer un parcours d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale. Il s'agit d'un exemple type de programme qui implique dès le départ le monde associatif dans la réflexion.

Elle évoque ensuite l'existence du RED (Réseau d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale). Ce réseau est transversal pour l'ensemble du personnel de l'enseignement agricole. L'idée n'est pas de rester cloisonné, mais d'ouvrir en permanence les débats au monde associatif (CFSI, campagne alimentaire, etc.).

Synthèse

Franck SIGNORET

Consultant

Franck SIGNORET revient sur les points saillants de la matinée :

- Activités sur le long terme, pas forcément en adéquation avec la logique du projet, plus sur le court terme. Il convient donc de voir comment le projet alimente une logique à long terme ;
- Co-construction par les acteurs, afin que tous les acteurs participent à la conception des politiques publiques notamment ;

- Les associations revendiquent leur droit à l'innovation, et donc leur droit à l'échec ; ces dernières ne doivent pas demander des financements plusieurs fois pour un projet existant ;
- Multiplicité des espaces, plates-formes et réseaux de discussion, ce qui rend les choses confuses ; les réseaux multi-acteurs au niveau des régions pourraient ci constituer un point d'ancrage intéressant ;
- Question du public non sensibilisé.

Partie 3 : Réflexions et débats thématiques

1. L'organisation des échanges

3 espaces de discussions et de débats ont été organisés sur 3 thématiques différentes :

- Thème 1 : Les connexions entre l'éducation formelle (Education nationale) et l'EC-SI.
- Thème 2 : L'usage des nouvelles technologies dans l'EC-SI.
- Thème 3 : Comment toucher des publics non-convaincus.

Les discussions et échanges autour de ces 3 thématiques se sont déroulés autour de projets concrets mis en œuvre par des associations.

- Concernant le thème 1 : les projets supports aux échanges :
 - o Partenariat Rectorat de Dijon et Bourgogne coopération pour l'enseignement de l'EC-SI dans les écoles ([annexe 3](#))
 - o Expérience belge de la plateforme des ONG francophones et germanophones (Acodev) et du programme fédéral d'EAD « Annoncez la Couleur » sur les relations entre secteur public de l'éducation et tissu associatif (Acodev et programme Annoncez la Couleur) ([annexe 4](#)).
- Concernant le thème 2 : le support des discussions était le projet de recherche-action mené par le CCFD et portant sur l'EC-SI et l'usage des nouvelles technologies : <http://collectif-alambik.org/alambik/>
- Concernant le thème 3 : le projet mené par E-graine d'EC-Si aux pieds des tours ([annexe 5](#)).

Les discussions et les échanges se sont déroulés sur la base des principes du World Café.

2. Restitution en plénière du contenu des échanges

2.1 Connexion entre l'EC-SI et l'éducation formelle

Le postulat de départ de ce groupe de travail est le suivant : l'école est l'espace central et non-exclusif de la formation des futurs citoyens. L'objectif est donc de rendre l'élève citoyen.

Trois éléments se distinguent :

- S'adapter au contexte (enseignants motivés, etc.) :

- les éléments moteurs vont permettre de créer un pont entre l'EC-SI et le monde formel ;
 - des textes encadrent ces pratiques, en France et en Belgique : le secteur associatif doit savoir saisir ces opportunités ;
 - s'intégrer à l'existant est nécessaire.
- Créer le dialogue et parler d'une seule voix au nom des acteurs de l'EC-SI, afin de dialoguer avec le secteur de l'éducation formelle. Cela induit :
 - la nécessité de créer des espaces de concertation et de les investir ;
 - la nécessité de rassurer le milieu scolaire, l'école restant un milieu relativement fermé.
 - Formaliser les choses, notamment en s'attaquant à la formation des enseignants. Il convient en effet de former ces enseignants à la pratique de l'EC-SI. Ont été envisagées les questions de la formation continue et celle de la formation initiale. Les enseignements dispensés aux élèves sur l'EC-SI sont également importants. Un travail est en cours sur la publication d'un guide qui encadre, définit et pose des référentiels.

Il est enfin apparu nécessaire de collaborer concrètement en initiant des activités communes et en réalisant des projets ensemble (acteurs CSI et monde formel).

2.2 Comment toucher les publics non concernés, non captifs, non réceptifs ?

La question du public a été posée, tout comme celle relative aux injonctions des bailleurs, qui souhaitent toucher des publics différents. A noter que du côté des bailleurs, on a du mal à prendre conscience que toucher le public non-sensibilisé prend du temps et coûte de l'argent.

Deux types de publics ont été identifiés :

- Public de quartier :
 - il convient ici de s'associer aux acteurs locaux (formation des animateurs, des éducateurs, véritables leviers de transmission), de réfléchir aux outils et à leur adaptation (notamment numériques) ;
 - l'espace public est différent d'il y a 20 ans : il faut donc se montrer capable de le réinventer.
- Acteurs économiques :
 - nombreuses sont les associations qui ont estimé que cela était fastidieux ;
 - s'intégrer dans des réseaux locaux d'entrepreneurs permettrait des échanges avec ces acteurs.

2.3 L'usage des nouvelles technologies en EAD-SI

Trois points importants ont été abordés :

- Il s'agit d'un domaine dans lequel il faut s'investir :
 - Ce support étant très utilisé par la jeunesse, cela représente un enjeu fort ;
 - Cela représente une autre forme, une nouvelle forme d'engagement, qu'il faut investir.

- Cependant, il faut faire attention à ce que l'outil ne prenne pas le pas sur le sens. La démarche, avant de déterminer l'outil, doit rester primordiale. Il faut définir qui l'on veut toucher et pourquoi, puis aborder le sujet de l'outil.
- La question de l'éthique se pose donc : ce que l'on fait correspond-il aux valeurs défendues ?

La question de la compétence se pose aussi ici. Et toutes les organisations n'ont pas les moyens d'allier la compétence éducative et la compétence technique. L'idéal est d'allier un éducateur et un professionnel de la technique, ce qui n'est pas toujours possible. Ce qui pose la question de l'accès : Comment avoir accès à ces outils ?

Conclusion

1. Les suites à cette journée

Franck SIGNORET **Consultant COTA**

Il insiste sur le fait que chaque participant doit revenir au sein de son association et échanger sur les divers sujets abordés lors de cette journée avec ses collaborateurs. Il invite ensuite les participants à faire remonter au FONJEP le fruit de ces discussions internes (remarques, questions idées, etc.).

Les participants sont d'accords pour cela mais se demande comment les associations peuvent communiquer avec le FONJEP pour faire avancer chaque thématique en proposant des idées.

Mehdi ACHOUR **Pôle solidarité internationale, FONJEP**

Mehdi ACHOUR confirme que le FONJEP souhaite renforcer l'animation de ce type d'échanges. Chaque association recevra la synthèse des débats du jour. Il indique que chacun disposera des mails de tous les participants à la journée, afin que les associations puissent communiquer entre elles. Il invite chacun à lui faire parvenir directement, sur sa boîte mail, remarques et autres idées sur le déroulement de la journée et sur les idées développées ce jour.

Franck SIGNORET **Consultant**

Franck SIGNORET invite chacun à faire le point sur ses idées ou questions et à en faire part au FONJEP. A partir de ces retours, le FONJEP envisagera éventuellement de mettre en place de nouveaux types de débats.

2. Appréciation « à chaud » de la journée

Les appréciations suivantes sont formulées :

- Regret de ne pas avoir pu échanger plus longtemps avec les pouvoirs publics et notamment le ministère des Affaires étrangères qui a très vite quitté la séance.

- Intérêt fort porté sur l'analyse globale des 45 rapports des associations. Le regard extérieur porté sur ces travaux l'ont enrichie et lui ont offert de nouvelles perspectives de réflexion.
- Intérêt fort porté sur l'analyse des rapports 2015.
- Il aurait été intéressant de faire un tour de table au début de la journée, afin que chaque association puisse se présenter.
- Le travail de synthèse du consultant a été apprécié.
- Les échanges de l'après-midi ont donné des idées et l'envie de continuer les discussions avec les associations.
- L'ouverture dont font preuve le FONJEP et l'AFD et note leur souhait de dialoguer avec les organisations et de faire évoluer le cadre relationnel. L'optique de dialogue, fortement ressentie durant la journée, est un point très positif.

3. Conclusion

Mehdi ACHOUR
Pôle solidarité internationale
FONJEP

Mehdi ACHOUR remercie chacun pour sa présence et les retours qui viennent d'être faits sur l'organisation de la journée. Il remercie spécialement Franck SIGNORET pour son travail, ainsi que les animateurs de chaque groupe.

Il invite chacun à le contacter directement par courriel, s'il a des idées ou des propositions à formuler.